

Téledéclaration des redevances
des agences de l'eau
LE SERVICE EN LIGNE

téledéclaration
2015

Téledéclarez en 3 clics les redevances

versées aux agences de l'eau



Pour accéder directement au site de télédéclaration :
<http://teleservices.lesagencesdeleau.fr>

ou à partir du site :
www.lesagencesdeleau.fr



1

INSCRIPTION

Identifiez-vous

- **Identifiez-vous**, en tapant :

votre identifiant

votre mot de passe

Ces informations vous sont fournies dans le courrier que vous venez de recevoir.

- **Validez**, vous accédez à votre page personnalisée.

2

DECLARATION

Saisissez vos déclarations en ligne

Vos formulaires sont listés par établissement dans la rubrique "Mes formulaires"

- Chaque formulaire est accompagné d'une notice explicative facilitant le remplissage de votre déclaration. **1**
- Une version imprimable est également disponible. **2**
- Vous pouvez suivre l'état d'avancement de votre (vos) déclaration(s) en ligne. **3**



La liste des formulaires à renseigner



Une page "déclaration"

Une déclaration à remplir

- Vous pouvez déposer un commentaire dans la rubrique "observations". **4**
- A gauche, un curseur vous permet de connaître à quelle étape de votre déclaration vous vous trouvez. **5**
- ATTENTION : **Après chaque étape, n'oubliez pas de sauvegarder.** Cela vous permettra de sauvegarder les informations déjà saisies. Très utile si vous remplissez votre déclaration en plusieurs fois. **6**
- En fin de déclaration, vous avez la possibilité de joindre des fichiers complémentaires (word, excel, pdf, xml).

3

VALIDATION

Validez et signez votre déclaration

La signature électronique

- Après vérification des informations saisies, **validez et signez votre déclaration.**
- **Un accusé de réception de votre déclaration est généré ;** vous avez la possibilité de l'imprimer pour le conserver. Il vous sera également communiqué par courriel.



Après traitement de votre déclaration, l'agence de l'eau émettra la redevance que vous aurez à verser.

POUR PLUS D'INFOS :

- un numéro vert à votre disposition



 **N° Vert 0 805 69 38 38**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

- auprès de votre interlocuteur habituel à l'agence de l'eau



 **LES
AGENCES
DE L'EAU**

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE